



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MERCREDI 26 JANVIER 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public tel que permis, afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mercredi 26 janvier 2022 à 19h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Natalia Zuluaga Puyana (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale, madame Geneviève Pelletier (par vidéo conférence), trésorière et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1730-22

Avis de motion est donné par monsieur André Camirand, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1730-22 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2022.

Monsieur André Camirand dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1730-22 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2022.

042-01-22

APPUI À LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE-SUD POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain*, les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentants au Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO);

CONSIDÉRANT que quatre (4) postes sont maintenant vacants suite aux élections de novembre 2021;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des administrateurs en adoptant une résolution par leur Conseil respectif qui indique les noms des candidats que le Conseil propose en regard des postes pour lesquels les mandats sont à renouveler;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le Conseil de la Ville de Saint-Constant appuie la décision proposée par la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) concernant les représentants de la Couronne-Sud suivants pour les postes d'administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO) :

- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie;
- Monsieur Pierre Séguin, maire de la Ville de l'Île-Perrot;
- Monsieur Éric Allard, maire de la Ville de Châteauguay;
- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly;

De transmettre copie de la présente résolution au secrétariat d'EXO ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

043-01-22

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES GRANDES-SEIGNEURIES ET LA VILLE DE SAINT-CONSTANT – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE JACQUES-LEBER

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

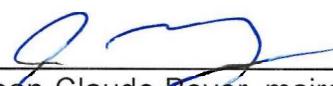
D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de principe entre la Ville de Saint-Constant et le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries relative au projet d'agrandissement et de réaménagement de l'école secondaire Jacques-Leber, tel que soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@saint-constant.ca.

Aucune question n'a été reçue.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière